



Service de garde Aux mille trésors

École Saint-Romain
2025-2026

557 rue Frontière
Hemmingford, QC
JOL 1H0

514 380-8899
Poste 4801, option 2

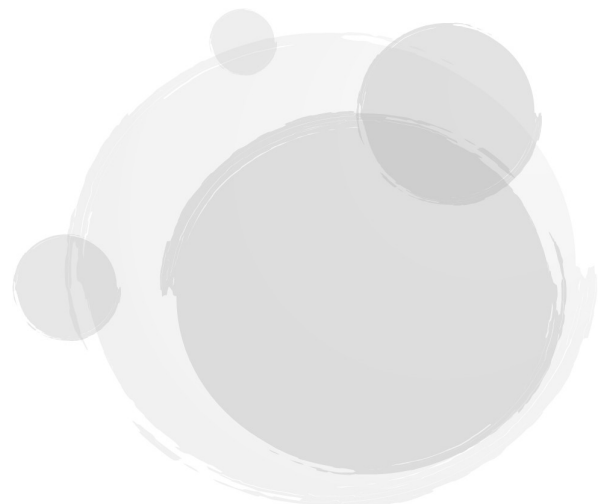
sdg.stromain@cssdgs.gouv.qc.ca

Table des matières

1. Admissibilité ET Inscription..... p. 2
2. Ouverture ET horaire..... p. 2
3. Journée type..... p. 2
4. Santé ET sécurité..... p. 4
5. Tarification et conditions de paiement... p. 4
6. Encadrement ET gestion de conflit..... p. 5

Annexe :

- Volet financier, informations aux parents



Admissibilité ET Inscription

1. Le service de garde Aux mille trésors accueille les élèves fréquentant les services éducatifs de l'école Saint-Romain de Hemmingford. Si entente il y a, il peut aussi accueillir des élèves d'une autre école.
2. L'inscription au service de garde est valide pour une année scolaire à la fois et est valable lorsque l'école reçoit le formulaire d'inscription officiel que vous pouvez vous procurer à l'accueil du service de garde.
3. L'élève qui fréquente le service de garde pourrait ne pas avoir accès au service du transport scolaire. Il est important de se référer à la politique du transport, sur le site du Centre de services scolaire des Grandes-Seigneuries. (www.cssdgs.gouv.qc.ca).

Ouverture ET Horaire

4. Le service de garde est ouvert de :
 - 6 h 45 à 7 h 50
 - 11 h 20 à 12 h 40
 - 15 h 00 à 17 h 45
5. Les portes de l'école sont toujours verrouillées, par conséquent, vous devez sonner et attendre qu'un membre du personnel vous ouvre. Vous devez attendre l'autorisation du membre du personnel avant de circuler dans l'école.
6. Les dates d'ouverture du service de garde sont déterminées par le calendrier scolaire, soit de la première à la dernière journée de classe. Cependant, à la suite d'un sondage à effectuer auprès des parents et avec l'approbation du conseil d'établissement, il se peut que le service de garde ouvre ses portes lors des journées pédagogiques avant et après le calendrier scolaire, ainsi qu'à la semaine de relâche et le lundi de Pâques.
7. Le service de garde est fermé aux dates suivantes :
 - La fête du Travail (septembre)
 - L'Action de grâce (octobre)
 - Les vacances des Fêtes (décembre, janvier)
 - Le Vendredi saint (avril)
 - La fête des Patriotes (mai)
7. Si l'école est fermée le matin (exemple : lors d'une tempête de neige), le service de garde est également fermé. L'information sera livrée sur le site internet de notre Centre de services scolaire. Nous nous réservons le droit de rappeler le parent dans le cas où la fermeture de l'école serait décrétée après l'ouverture du service de garde.

Journée type

Le matin :

L'enfant est sous la responsabilité du parent jusqu'à ce qu'il entre dans l'école. Vous devez donc le reconduire à la porte et vous assurer de l'échange entre vous et l'éducateur/trice.

- Arrivée graduelle des enfants, prise de présences ;
- Jeux calmes dans la salle polyvalente ou jeux actifs au gymnase.

Le midi :

Pour la maternelle et le premier cycle

- Dîner ;
- Activité dirigée
- Récréation (jeux libres).

L'école est munie de plusieurs micro-ondes, les éducatrices s'assurent de réchauffer les repas à la période du dîner. Pour ce faire, il est important de fournir à votre enfant un plat identifié allant au micro-ondes.

Pour le deuxième et troisième cycle

- Récréation (jeux libres).
- Dîner
- Activité dirigée

L'après-midi :

- Accueil et prise de présences ;
- Collation (fournie par le parent) ;
- Activité dirigée ;
- Récréation ;
- Jeux calmes et période de devoirs

Votre enfant a la possibilité de faire ses devoirs et ses leçons à l'école à une période déterminée. Cependant, il revient aux parents de s'assurer que le travail de son enfant a été fait.

Pour quitter avec son enfant, le parent doit obligatoirement se présenter à l'éducatrice ou à la technicienne du service de garde.

Les activités

En lien avec le programme d'activités, la planification est prévue en conséquence des intérêts et des besoins des différents groupes d'âge.

Journées pédagogiques

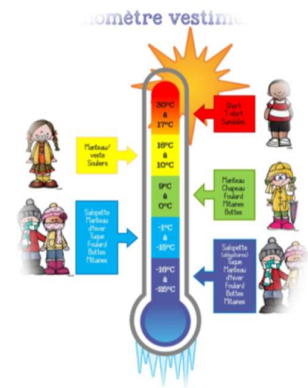
Au cours des semaines précédant une journée pédagogique, vous recevrez un courriel vous informant des détails de la journée et le lien afin d'y inscrire votre enfant en ligne. Les places disponibles sont définies par le nombre d'éducatrices en poste à cette journée. Nous prioriserons les élèves fréquentant le service de garde sur une base régulière puis les autres élèves de l'école jusqu'à concurrence de 57 enfants. Il est important de noter qu'après la date limite, les élèves pourraient être refusés.

8. Horaire : L'ouverture et la fermeture des journées pédagogiques se font aux mêmes heures que lors des jours de classe, soit de 6 h 45 à 17 h 45.
9. Coût : Le coût de chaque journée pédagogique varie en fonction de l'activité prévue, des frais supplémentaires peuvent s'ajouter aux frais de garde obligatoires *. Les frais seront ajoutés à l'état de compte mensuel.
10. Annulation : Si vous souhaitez annuler l'inscription de votre enfant, vous devez informer le service de garde avant la date limite d'inscription. Dans le cas contraire, nous nous verrons dans l'obligation de vous charger les frais de la journée. Il en est de même si votre enfant s'absente le jour même de l'activité, sauf sous présentation d'un billet médical.
11. Annulation : S'il n'y a pas assez d'inscriptions pour payer les frais supplémentaires de la journée, l'activité sera annulée. De plus, advenant le manque d'inscription pour s'autofinancer, le service de garde fermera ses portes et vous suggérera les services de garde voisins.

***Pour plus d'informations, référez-vous à l'annexe Volet financier, informations aux parents.**

Santé ET Sécurité

12. Boîte à lunch : la boîte à lunch doit compter un repas complet pour la période du midi et une collation pour la période d'après-midi. **Nous demandons votre collaboration afin d'éviter les contenants de verre ou porcelaine.**
13. Habillement : Pour son bien-être, votre enfant doit être habillé de façon à pouvoir participer aux activités extérieures et intérieures en toutes saisons. **Prenez note que les enfants vont à l'extérieur tous les jours, au moins 1 h 00, sauf en cas de pluie ou par grand froid.**
14. Habillement : Pour chaque récréation extérieure, le personnel se fie à la charte vestimentaire pour les consignes vestimentaires. Cette charte se retrouve dans chaque « info parents » du mois et aux portes de l'école.
15. Personnes autorisées : Veuillez inscrire toutes les personnes autorisées à quitter avec votre enfant sur la fiche d'inscription et nous informer de tous changements le plus rapidement possible. Pour une question de sécurité, **nous exigeons une pièce d'identité à tous ceux et celles que nous ne reconnaissons pas.**
16. Personnes autorisées : Dans le cas où la cour mentionne qu'un des deux parents ne peut venir chercher son enfant, vous devez nous fournir une copie de cet avis officiel. Sans cet avis, nous ne pouvons empêcher un parent de partir avec son enfant.
17. Administration de médicaments : Le personnel de l'école peut administrer uniquement des médicaments prescrits par un médecin. Les médicaments sur ordonnance devront être accompagnés du libellé de la pharmacie et vous devrez remplir le formulaire d'autorisation d'administration de médicaments que vous pouvez vous procurer au secrétariat ou au bureau de la technicienne en service de garde.



POUR UNE QUESTION DE SÉCURITÉ

EN AUCUN TEMPS, VOTRE ENFANT NE DOIT AVOIR EN SA POSSESSION QUELQUES MÉDICAMENTS QUE CE SOIT.

18. Les premiers soins : En cas de blessure ou malaise mineurs, l'éducatrice administre les premiers soins et prend les dispositions pour vous informer de la situation, si nécessaire. La technicienne et les éducatrices ont reçu une formation en premiers soins.
En cas de blessure ou de malaise majeur, l'éducatrice demande les services ambulanciers. Un membre de l'équipe prévient la personne à contacter en cas d'urgence qui figure sur la fiche d'inscription.
19. **Pour la santé de votre enfant et de tous les enfants, vous devez nous prévenir de tout diagnostic d'allergie ou de maladie contagieuse.** À l'école, nous utilisons le guide « Prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec », si votre enfant présente des symptômes de maladie quelconque, nous ne pouvons pas le recevoir au service de garde (fièvre, vomissements, éruption cutanée, etc.). Nous serions dans l'obligation de vous appeler s'il y avait un changement dans l'état de votre enfant au courant de la journée.

Tarification ET Conditions de paiement

S.V.P. Vous référez au Volet financier, Informations aux parents.

20. La facturation se fait le quinzième jour de chaque mois. Elle sera disponible sur le Mozaïk, Portail Parents du CSS.
21. Il est important que chaque parent active son compte Mozaïk afin d'avoir accès aux états de compte mensuels et ses relevés fiscaux.

Encadrement et gestion de conflits

Les membres du personnel du service de garde utilisent la procédure élaborée par l'ensemble de l'équipe-école. De cette façon, l'enfant peut compter sur la cohérence des intervenants et ainsi, développer un sentiment de sécurité envers les adultes qu'il côtoie dans sa journée. Les règles et le code de vie de l'école se retrouvent dans l'agenda scolaire.

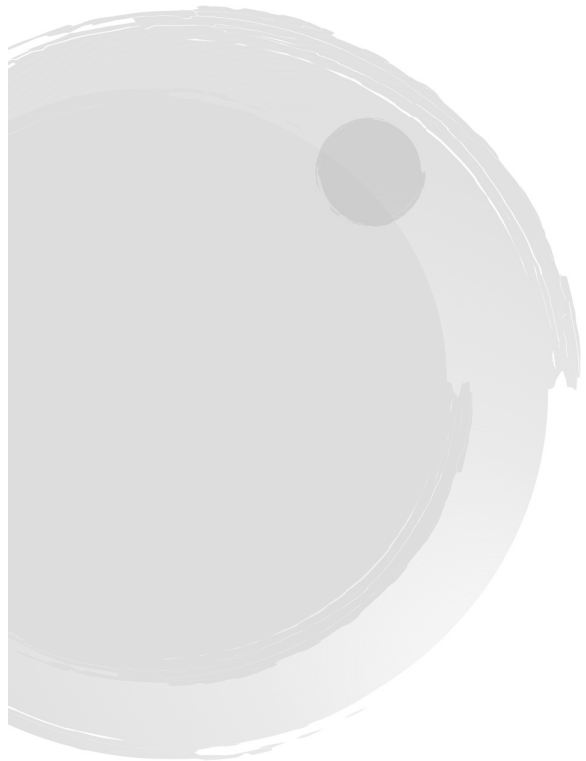
Rappelons-nous que l'objectif des règlements est d'encourager l'enfant à développer son autonomie, son contrôle de soi, ainsi que l'autodiscipline. L'application de ces consignes aidera l'enfant à respecter ses pairs, ses intervenants et son école.

22. Un parent qui désire discuter de son enfant peut s'adresser en premier lieu à l'éducatrice puis, au besoin, prendre un rendez-vous avec la technicienne du service de garde. Le parent doit s'assurer de la disponibilité du personnel et ne doit, en aucun temps, intervenir directement auprès d'un autre enfant du service de garde.

Merci de votre collaboration !

Julie Leblanc (Technicienne responsable SDG)

Cynthia Thomas (Directrice)



ANNEXE

